



Fiche n° **D3** PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS : PÉNURIE D'ÉNERGIE



Cette fiche doit être considérée comme une aide à la préparation. Elle ne fait aucunement office de document préparatif complet pour la commune qui devra s'approprier cette démarche et l'adapter à sa situation, en coordination avec son Etat-major de conduite qui reste le référent pour toute situation de crise, ainsi que selon le cadre légal en vigueur.

CONTEXTE

La continuité d'activité consiste à anticiper l'imprévisible, à prévoir l'incertain et à installer une culture de la réaction face aux divers événements perturbateurs qui peuvent survenir dans votre administration communale.

Suite à une perturbation majeure, la reprise de l'activité n'est pas instantanée et induit un mode de fonctionnement dégradé des activités prioritaires, ce qui engendre un niveau de service moindre qu'à l'habituel.

Les contraintes énergétiques prévisibles pour l'hiver 2023-24 imposent un niveau minimal de préparation pour les communes. Le plan de continuité de l'activité (PCA) est une étape majeure de cette préparation.

DÉFINITION ET ACTEURS

Définition :

Un PCA est un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes et le cas échéant de façon temporaire, en mode dégradé, des prestations de services essentiels de la commune puis la reprise planifiée des activités.

Exécutif :

L'Exécutif communal est responsable d'avoir pris toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses possibilités et selon les informations stratégiques à sa disposition, pour amoindrir les effets d'une éventuelle crise à venir. Il ne peut se reposer exclusivement sur des mandats donnés à des tiers (voir avis juridique annexé). Ces mesures incluent un inventaire des activités communales, l'élaboration de PCA et l'entraînement des procédures identifiées.

Opérationnel communal :

Les services communaux doivent soutenir la vision de l'exécutif dans l'élaboration de PCA, participer à l'identification des processus critiques, faire part de leurs besoins et proactivement participer à la mise en place de solutions appropriées.

POINTS DE CONTRÔLE

- Un aperçu des risques liés à une crise énergétique, ainsi qu'un moyen de monitoring continu existent.
- Un inventaire exhaustif des activités de l'administration communale existe.
- Un inventaire exhaustif des bâtiments de l'administration communale, de leur usage et de leur consommation existe.
- Pour chaque activité identifiée une priorisation a été faite, une durée maximale d'interruption a été déterminée et des mesures pour un fonctionnement dégradé ont été prises. De plus, un responsable de crise a clairement été désigné.
- Un tableau résumant le PCA a été rédigé et est connu des services concernés. Ce tableau a été dûment coordonné avec l'État-major de conduite (EMC/R).
- Les PCA ont été entraînés et les ressources en matériel et en personnel vérifiées.

ACTIONS PROPOSÉES

1. Se tenir informé de l'évolution des risques d'une pénurie

L'hiver 2022-23 a été exceptionnellement clément. Nombre de paramètres ont évolué en 2023 (réseaux gaziers perturbés, situation géopolitique instable, parc nucléaire français au ralenti, etc.). L'Exécutif se doit de rester informé en amont des périodes sensibles (en particulier la fin de l'hiver) sur l'état du réseau, sa fréquence, les réserves, etc. Il s'agira surtout d'anticiper d'éventuels délestages. Les sources sont nombreuses, dont :

- [OSTRAL](#)
- [Cockpit énergétique de l'OFEN](#)
- [Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays](#)

2. Réaliser un inventaire des activités de la commune, ainsi que des bâtiments dans lesquels ces activités prennent place

Il s'agit ici d'avoir une vue d'ensemble des services clés de l'administration communale et des processus nécessaires pour les délivrer. Un accent sera mis sur les activités essentielles telles que la sécurité, l'approvisionnement en denrées de base et la sauvegarde du patrimoine communal, y compris de ses données archivées et digitales.

Une fois les activités clairement identifiées, un inventaire des bâtiments de l'administration sera dressé. La consommation de ces bâtiments doit être connue, car elle influera un éventuel contingentement (situation OSTRAL, niveau de préparation 4, mise en œuvre des ordonnances sur la gestion de l'électricité, gros consommateur dès 100'000 kWh / an. Dépliant d'information [IC1](#)). Les activités critiques doivent également être reliées aux bâtiments afin de les prioriser.



Fiche n° **D3** PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS : PÉNURIE D'ÉNERGIE



Cette fiche doit être considérée comme une aide à la préparation. Elle ne fait aucunement office de document préparatif complet pour la commune qui devra s'approprier cette démarche et l'adapter à sa situation, en coordination avec son Etat-major de conduite qui reste le référent pour toute situation de crise, ainsi que selon le cadre légal en vigueur.

ACTIONS PROPOSÉES (SUITE)

3. Travailler avec les chefs de service et l'EMC/R afin d'anticiper les conséquences d'un délestage ou d'un blackout sur les activités

Pour chaque activité il s'agira d'identifier à minima 3 paramètres :

- Le délai d'interruption admissible (combien de temps l'activité peut être interrompue si pas de courant ?) ;
- La perte maximale de données tolérables (y a-t-il un risque de perte de données - digitale ou physique - si une coupure de courant devait survenir ?) ;
- L'objectif minimal de continuité d'activité (que doit-on assurer et quelles sont les ressources nécessaires pour ce faire ?).

Attention : il est probable que chaque service remontera ses activités comme étant vitales. **L'Exécutif devra les prioriser.**

Un tableau Excel « Energie_PCA_E1_Activites_V20230904.xlsx » est fourni en annexe de cette fiche. Les onglets « Introduction », « Inventaire des bâtiments », « PCA », « Aide Actions à mener », « Liste de contact » et « à ne pas oublier » vous aideront à dresser cette vue d'ensemble. Certaines tâches critiques ont été identifiées et listées comme étant communes à toutes les administrations. Celles-ci ont été priorisées (échelle de 1 à 4) et des mesures adéquates vous sont proposées. Ce document est une aide de base, mais requiert un important travail d'appropriation de la part des communes !

4. Rédiger un tableau synthétique et des fiches spécifiques (PCA) pour chacune des activités essentielles identifiées

Le tableau « Energie_PCA_E1_Activites_V20230904.xlsx » peut être récupéré comme base de travail. Il devra toutefois être complété de manière appropriée pour répondre aux besoins effectifs de l'administration l'utilisant. Des fiches « Energie_PCA_F-00_FicheType_V20230904.docx » sont également proposées et peuvent être remplies par les services concernés. Chaque fiche permet de remplir une ligne du tableau PCA. Les procédures définies sur ces fiches pourront être entraînées et reprises en cas de crise. L'Exécutif devra valider le tableau de synthèse ainsi rempli.

5. Entraînement des PCA et vérification des ressources matérielles et en personnel

Le PCA rédigé pour toutes les activités essentielles devra être partagé à toutes les personnes concernées et entraînées, sous le contrôle de l'Exécutif et de l'EMC/R. Le degré de réalisme est laissé à la discrétion de l'Exécutif, mais il devra permettre d'identifier à minima si :

- L'activité peut être assumée en cas de coupure de courant ;
- Si du matériel est nécessaire (génératrice, réserve d'eau, moyens de communication, etc.), si celui-ci est disponible, accessible, clairement attribué à cette tâche et en bon état de marche ;
- Si des ressources humaines sont engagées, si celles-ci sont adaptées à la situation (physiquement et mentalement) et si des rotations peuvent être organisées en cas d'engagement prolongé (blackout : entre 3 et 10 jours).

ANNEXES



DOCUMENTS PROPOSÉS EN SUS DE LA PRÉSENTE NOTICE :

- [Energie_PCA_D1_PCA_V20230905.pdf](#) Fiche explicative sur ce qu'est un PCA ;
- [Energie_PCA_D2_avisDeDroit_V20230904.pdf](#) Avis de droit sur les responsabilités communales ;
- [Energie_PCA_D4_COMM_flyer_V20230904.docx](#) Flyer type (à adapter) pour une communication tout-ménage ;
- [Energie_PCA_E1_Activites_V20230904.xlsx](#) Fichier principal pour préparer son PCA « énergie » ;
- **Fiches types F-01 à F-36** Fiches correspondant aux activités du tableau Excel ;
(aides à la rédaction de stratégies propres à chaque activité).